

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

**Arrêté du 3 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2012 portant inscription au tableau d'avancement (attaché principal d'administration du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement au titre de l'année 2012)**

NOR : DEVK1228126A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;  
Vu le décret n° 2005-1090 du 1<sup>er</sup> septembre 2005 modifié relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'État ;  
Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 modifié portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;  
Vu le décret n° 2006-1465 du 27 novembre 2006 modifié portant dispositions statutaires relatives aux corps des attachés d'administration du ministère de l'équipement ;  
Vu l'arrêté du 16 février 2007 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard des attachés d'administration du ministère de l'équipement ;  
Vu l'arrêté ministériel NOR : DEVK1108906A du 1<sup>er</sup> avril 2011 fixant le taux de promotion dans le corps des attachés d'administration de l'équipement pour les années 2012 à 2014 ;  
Vu l'arrêté du 11 janvier 2012 portant inscription au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement au titre de l'année 2012 ;  
Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'équipement en sa séance du 19 décembre 2007,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 11 janvier 2012 susvisé est modifié comme suit :  
« Est ajouté après le nom : CORNEC KERDUEL celui de : COSTA (Yvon). »  
(*Le reste sans changement.*)

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 3 juillet 2012.

Pour la ministre et par délégation :  
Pour la directrice  
des ressources humaines empêchée :  
*Le sous-directeur de la modernisation  
et de la gestion statutaires,*  
É. SAFFROY